

Activités de la Société en 1962

Séance du 29 janvier 1962

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Présidence de M^{me} A. Dorsinfang.

Se sont fait excuser : MM. H. Angelroth et Cox.

M. Van Hoeter, trésorier, présente les comptes de l'exercice 1961 et le projet de budget pour 1962, qui sont approuvés par l'assemblée. L'avis actuel permettra de faire imprimer le tome 72 de 1961 du Bulletin.

M. Verheyleweghen, secrétaire général, présente son rapport sur l'activité de la société au cours de l'année écoulée et remercie la présidente, M^{me} Dorsinfang, en qui la société, dit-il, a trouvé un guide particulièrement éclairé et dévoué.

L'assemblée procède à l'élection du nouveau Conseil d'administration. Sont nommés administrateurs, pour un terme de deux ans :

MM. H. Angelroth, E. Boné, G. Cambrelin, P. Claes, A. Cox, M^{me} H. Danthine, MM. L. De Heusch, S. De Laet, J. Destexhe, M^{me} A. Dorsinfang, MM. F. Gullentops, P. Janssens, A. Leguebe, A. Maesen, M. Mariën, A. Marinus, G. Mortelmans, F. Mortier, J. Nenquin, H. Roosens, M^{lle} P. Spijtaels, MM. F. Twiesselmann, G. Vandebroek, F. Van Hoeter, J. Verheyleweghen.

MM. G. Devos et E. Verhofstaat sont nommés vérificateurs aux comptes.

Le Conseil forme ensuite son Bureau :

Président : M. Janssens.

Vice-Présidents : M. Mortelmans.

M. Leguebe.

Secrétaire général : M. Verheyleweghen.

Secrétaires adjoints : M. Claes.

M. Cox.

Trésorier : M. Van Hoeter.

Bibliothécaire : M. Leguebe.

M^{me} Dorsinfang dont le mandat de président est arrivé à expiration, souhaite la bienvenue au nouveau président, M. Janssens. Celui-ci, au cours de son allocution présidentielle, développe le thème de l'instauration en Belgique d'une législation sur les fouilles.

Mesdames, Messieurs,

En me confiant la présidence de notre Société, le Conseil d'administration me rend un hommage qui me touche profondément. Maintenant que notre pays traverse une crise sérieuse, qu'on parle de fédéralisme et d'abus linguistiques, il me semble assez significatif que le choix de ce conseil soit tombé sur un membre d'expression flamande, prouvant ainsi que notre Société mérite toujours ses qualifications de « Royale » et de « Belge ».

Je ne peux que vous promettre mon dévouement complet. Je ne demande que votre indulgence, sachant que je peux compter sur un Conseil d'administration actif et un secrétaire général laborieux et ponctuel.

Madame la Présidente,

Depuis deux ans que je vous connais, j'ai pu prendre exemple sur vous tout en admirant votre sagesse et votre calme. La Société a trouvé en votre personne une présidente parfaite et je me fais le porte-parole de cette assemblée pour vous remercier chaleureusement tout en espérant vous voir le plus fréquemment possible parmi nous.

Mesdames, Messieurs,

Je ne suis pas un préhistorien de formation universitaire : je ne suis qu'un simple amateur. En reconnaissance des leçons et des sages conseils que m'a donnés mon grand ami, Mr. J. Verheyleweghen, préhistorien érudit, j'estime qu'il est de mon devoir de suivre la ligne de conduite qu'il a tracée. Il y a exactement quatre ans, notre Secrétaire général dans son discours de président entrant, exposa son point de vue sur la situation de la recherche scientifique en Belgique. Il insista alors sur la nécessité d'une législation des fouilles pré- et protohistoriques. Après avoir constaté « l'absence totale de coordination entre les diverses personnes tant officielles que privées, dont les activités sont centrées principalement sur ces catégories de recherches, — citons notamment l'Institut Royal des Sciences naturelles de Belgique pour le Paléolithique et le Mésolithique, le Service des fouilles de la section de la Belgique Ancienne des Musées Royaux d'Art et d'Histoire du Cinquantenaire pour tout ce qui concerne le Néolithique et le Chalcolithique, les Musées régionaux, les Universités, les groupements locaux, les sociétés privées, et les amateurs — ensuite en mentionnant l'avance prise par les Hollandais, notre ami propose la création d'une « Commission des Monuments pré- et protohistoriques » indépendante, comprenant les personnalités marquantes de notre pays, tant officielles que privées et spécialisées dans les disciplines scientifiques requises par ces domaines de l'Archéologie ».

Certainement, vous trouverez que quatre années constituent un long délai. Déjà en 1948, notre collègue, le Professeur S. De Laet avait lancé ce même cri d'alarme. Et nous nous trouvons toujours au même point.

Nous sommes tout à fait d'accord avec Mr. Verheyleweghen qu'une telle Commission Nationale doit servir de base et qu'elle doit être indépendante de n'importe quelle institution. Elle doit disposer de ses propres moyens afin d'accomplir sa tâche tout comme les autres Commissions, celle des Monuments et des Sites, celle d'Histoire, celle de Géographie, celle de Toponymie et bien d'autres. Pourtant cette Commission, après abolition, en 1958, du Comité des Fouilles dans le cadre des Musées Royaux d'Art et d'Histoire, est prévue par un arrêté royal daté du 28 mars 1958. Elle devra comprendre des représentants et des institutions officielles (ministères, Musées Royaux, Service des fouilles, Universités et des sociétés privées, de préférence un représentant par province. Cette Commission devra coor-

donner les activités de fouilles, indiquer les travaux urgents et de cette façon établir la répartition du travail. L'octroi d'une subvention aux sociétés privées dépendrait de son avis.

Etablir une loi sans pouvoir disposer de moyens exécutifs serait peu logique : la leçon de la France nous l'apprend en ce qui concerne l'archéologie. Pour cela il nous faut d'abord un — et mieux — plusieurs services des fouilles.

Nous avons constaté à différentes reprises une certaine hostilité de la part de quelques personnes ou sociétés envers le Service des Fouilles actuel, et seulement parce que celui-ci n'avait pu donner satisfaction à leurs demandes, qui, très souvent présentaient un caractère d'urgence. Pourtant la raison de ce soi-disant désintéressement est tout autre qu'une mauvaise volonté éventuelle. En effet, examinons la situation de ce service : en 1948 il dispose d'une seule personne et d'un crédit de 500.000 Fr. En 1957 cette somme est portée à 800.000 Fr et les effectifs à 7 personnes. L'année suivante le Service des Fouilles est transféré à l'Institut Royal du Patrimoine Artistique et les subsides se montent à 1.000.000. Cette année le budget s'élève à 1.500.000 Fr mais le chiffre des effectifs est resté inchangé depuis 4 ans. Ces données expliqueront pourquoi une suite favorable n'a pu être réservée à beaucoup de demandes qui n'étaient cependant pas dépourvues d'intérêt.

Nous sommes partisans d'une décentralisation. Certaines disciplines comme l'archéologie et la médecine, nécessitent un développement rapide. Gardons-nous d'adopter la façon d'agir de ce pays oriental où une Commission centrale décide de l'achat à l'étranger de certains médicaments qui, au moment où la décision est prise, seront dépassés. Pour cela nous envisageons la création de plusieurs services de fouilles notamment aux Musées Royaux, à l'Institut Royal des Sciences Naturelles, au Musée de Mariemont, dans les Universités. Restent les fouilleurs individuels et les Sociétés qui pourraient être aidés par le S.D.F. tant moralement que pécuniairement, ceci après demande à et décision de la Commission Nationale. Un service des Fouilles, comme celui que possède notre pays aujourd'hui, intégré dans une autre institution, ne peut se développer en fonction de sa mission spécifique et est voué à la stérilité : sans liberté, le fouilleur le plus assidu devient un rond-de-cuir inutile.

Ce n'est que quand ces deux conditions seront remplies, que nous pourrons envisager la promulgation d'une loi. Cela ira sans difficulté, puisque la Hollande, la France, l'Espagne, l'Allemagne et bien d'autres pays encore nous ont précédé en ce domaine. Nous n'aurons qu'à nous inspirer de ce que ces lois ont de positif tout en évitant ce qu'elles ont de moins bien. La Belgique alors ne sera plus un pays arriéré, elle pourra occuper sa place parmi les nations qui estiment l'archéologie à sa juste valeur. Alphonse Daudet a dit : un pays qui perd sa langue, perd la clef de sa liberté. Je voudrais adapter cette phrase à l'archéologie : un pays qui perd ses documents archéologiques, perd la clef de sa grandeur.

ASSEMBLÉE ORDINAIRE

Présidence de M. Janssens.

Le procès verbal de la séance du 18 décembre 1961 est lu et adopté.

L'assemblée marque son accord concernant l'échange de notre bulletin avec le «*Jahreschrift für Mitteldeutsche Vorgeschichte*» proposé par le «*Landes Museum für Vorgeschichte*» de Halle (Saale).

Est nommé membre de la société : M. Eduward Klejman.

M. Paul Collaer présente sa communication : Carnaval et rites printaniers», accompagnée d'audition de documents ethnomusicologiques et de projection de clichés. Celle-ci est suivie d'un échange de vue entre l'auteur et MM. Janssens, Glotz, Knops et Mortelmans.

Séance du 26 février 1962

Présidence de M. Janssens.

Le procès verbal de la séance du 29 janvier est lu et adopté.

Le secrétaire général annonce la mort de M. André Cox, secrétaire adjoint. Il retrace sa trop brève carrière au sein de notre société : il s'était acquis rapidement la sympathie de ses collègues par le dévouement avec lequel il accomplissait les tâches qui lui étaient confiées.

Communication de M. B. Holas, Directeur du Centre des sciences humaines à Abidjan : Réponse à M. Knops au sujet des Senoufo.

Communication de MM. P. J. Vissers et P. Knops : Attachement clanique et affection conjugale chez les tribus africaines à régime matriarcal. Cette communication est suivie d'un échange de vue entre l'auteur et M. Janssens, M. Van Hoeter et M^{me} Dierieckx.

M. Knops présente cinq symboles solaires de l'Afrique Equatoriale Française.

Sont nommés membres de la société : MM. François Hubert, Francis Van Noten et Guy Rousseau.

Séance du 26 mars 1962

Présidence de M. Janssens.

Le procès-verbal de la séance du 26 février est lu et adopté.

Se sont fait excuser : M^{me} Dorsinfang, M^{lle} Spitaels et M. Leguebe.

L'assemblée écoute les communications suivantes :

H. Angelroth. — Grottes préhistoriques de Goyet. Essai de synthèse. Cette communication est suivie d'un échange de vue entre l'auteur et MM. Janssens et Mortelmans.

F. Van Noten. — Typologie des outils polis de l'Uelien (Culture de faciès néolithique de la région de l'Uelé-Congo) avec projections. Cette communication donne lieu à un échange de vue entre l'auteur et MM. Janssens, Mortelmans et Verheyleweghen.

Séance du 30 avril 1962

Présidence de M. Janssens.

Le procès-verbal de la séance du 26 mars est lu et adopté.

Se sont fait excuser : MM. Roosens, H. et A. Angelroth.

M. Verheyleweghen donne lecture de la communication de M. E. Wreschner : un atelier de taille au lieu dit « Giv'at Mikhal (Israël).

M. J. Soetens présente sa communication « Relation de voyage archéologique en Israël. Préhistoire, protohistoire, histoire ». Celle-ci est suivie de la présentation de silex taillés, récoltés en Israël par l'auteur.

Séance du 28 mai 1962

Présidence de M. Janssens.

Le procès-verbal de la séance du 30 avril est lu et adopté.

Se sont fait excuser : M^me Dorsinfang, M. et M^me Verheyleweghen, MM. H. et L. Angelroth et M. Roosens.

L'assemblée écoute la communication de M. P. Janssens : La race de Furfooz, son âge et sa pathologie. Celle-ci est suivie d'un échange de vue entre l'auteur et MM. Van Hoeter et Claes.

M. F. Van Hoeter présente un instrument en bois de cervidé ou de renne, à l'extrémité taillée en biseau et perforé d'un trou de section carrée, provenant de la grotte de Furfooz.

Séance du 25 juin 1962

Présidence de M. Janssens.

Le procès-verbal de la séance du 25 mai est lu et adopté.

Se sont fait excuser : MM. H. et L. Angelroth et Devos.

Le secrétaire général annonce la mort, à l'âge de 87 ans, de notre collègue, M. Loppens. Il retrace brièvement la carrière d'archéologue du défunt et énumère les principaux travaux qui lui sont dus.

Le défunt lègue à la société vingt mille francs en obligations.

Communication de M. F. Van Hoeter : A propos du centenaire de la publication par Boucher de Perthes « De l'homme antédiluvien et de ses œuvres ».

Séance du 24 septembre 1962

Présidence de M. Janssens.

Le procès-verbal de la séance du 25 juin est lu et adopté.

Se sont fait excuser : M^me Dorsinfang et M. Mestach.

M. Verheyleweghen est désigné pour représenter la Société aux cérémonies du 75^e anniversaire de la fondation de la Société d'Archéologie de Bruxelles, cérémonies qui auront lieu du 18 au 22 octobre 1962.

Communication de MM. H. Roosens et G. Beex : Découverte d'une tombelle néolithique à gobelets du type maritime, sur le territoire de Lommel. Cette communication est accompagnée de la projection de diapositives et de la présentation de la céramique trouvée dans les tombelles.

Communication de M. A. Bohmers : Évolution individuelle et sociale dans la préhistoire. Cette communication est suivie d'une discussion entre l'auteur et MM. Janssens, De Laet et Leguebe.

Sont nommés membres de la société : MM. Pierre Sterckx et De-ganck.

Séance du 1 octobre 1962

Cette réunion extraordinaire est consacrée à l'exposé par M. P. Knops d'une communication sur le Ghana et à la projection d'un film sur le même sujet.

Séance du 29 octobre 1962

Présidence de M. Janssens.

Se sont fait excuser : MM. De Laet et Claes.

Communication de M. J. Verheyleweghen : Un dépôt funéraire de crâne néolithique à Spiennes (Hainaut).

Lecture de la communication de M. R. Riquet par le secrétaire-général : Quelques crânes néolithiques belges. De nombreux clichés furent présentés au cours de ces communications qui furent suivies d'un échange de vue entre M. Verheyleweghen et M. Janssens.

Séance du 26 novembre 1962

Présidence de M. Janssens.

Le procès-verbal de la séance du 29 octobre est lu et approuvé.

Se sont fait excuser : M. P. Knops, M^{lle} Spitaels, MM. Devos, Roosens et Van Noten.

M. Verheyleweghen, par lettre adressée au président, a demandé à être déchargé de ses fonctions de secrétaire général, en raison de ses obligations professionnelles devenues trop absorbantes. M. Leguebe accepte à la demande du Président de remplir la charge de secrétaire général.

M. Janssens, au nom de l'assemblée, accepte avec regret, la démission de M. Verheyleweghen qu'il remercie pour son dévouement à la Société Il souhaite la bienvenue à M. Leguebe.

M. Verheyleweghen donne lecture de la communication de M. G. Bochet, administrateur et délégué du gouvernement à Korhogo, Côte d'Ivoire : « A propos des « Fondements spirituels de la vie des Senufo » ».

Sont nommés membres de la Société : M. Joe Gripekoven, M^{lle} Berthe Govaerts.

Séance du 10 décembre 1962

Présidence de M. Janssens.

Le procès-verbal de la séance du 26 novembre est lu et approuvé.

S'est fait excuser : M^{lle} Dorsinfang.

M. P. Knops répond brièvement à la communication de M. Bochet lue à la séance précédente à laquelle il n'a pas pu assister.

M. Leguebe donne lecture de la communication de M. R. Riquet : Les néolithiques d'Hastière.

Sont nommés membres de la Société : MM. Rudolf Habelt et Karl Christpeels.

Séance du 17 décembre 1962

Réunion extraordinaire organisée à la Fondation Universitaire par notre société et la Société Royale Belge de Géographie.

M. Janssens présente le conférencier, le professeur Louis René Nougier, directeur de l'Institut d'Art préhistorique de l'Université de Toulouse, qui avait choisi pour sujet de sa conférence « Des hypogées d'Andalousie aux Citania de Lusitanie ».

Cette causerie obtient un grand succès auprès des auditeurs, venus très nombreux, entendre M. Nougier.
